



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 et le  
règlement (CE) n° 1272/2008

Remplace la date 12-juil.-2022

Date de révision 29-déc.-2025

Numéro de révision 2.1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit MALTODEXTRIN

### Autres moyens d'identification

Reach Registration Notes exempté – application alimentation/pharma exempté par article 2(5)  
Ce produit n'est pas classé comme dangereux, les informations contenues dans cette fiche technique sont données à titre indicatif uniquement.

Numéro EC 232-940-4

Numéro CAS 9050-36-6

Synonymes MALDEX 19P, MALDEX G19P, MALDEX 12P, MALDEX 15P, MALDEX 150, MALDEX 170, MALDEX 190, MALDEX G120 CORN BASE AI, MALDEX G190 WHEAT BASE, MALDEX G191 MAIZE, MALDEX 170 MAIZE, MALDEX 190 MAIZE, MALDEX 060, MALDEX 120 CORN, MALDEX 120 WHEAT, MALDEX 170 CORN, MALDEX 170 WHEAT, MALDEX 190 WHEAT, MALDEX G191 WHEAT, MALDEX G190 MAIZE, MALDEX 06S MAIZE, MALDEX G 06S, MALDEX 06S, MALDEX G190 DRY MAIZE BABY FOOD, MALDEX G 170 WHEAT BASE, MALDEX 06S WHEAT, MALDEX 06S CORN, MALDEX 060 WHCO, MALDEX 120 WHCO, MALDEX 170 WHCO, MALDEX 190 WHCO, MALDEX G 190 WHCO

Substance pure/mélange Substance

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Industrie Agro-Alimentaire

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : [contact@mon-droguiste.com](mailto:contact@mon-droguiste.com)  
Web : [www.mon-droguiste.com](http://www.mon-droguiste.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

Europe

112

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Non classé

**Mentions de danger**

Non classé

**2.3. Autres dangers****Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

| Nom chimique              | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---------------------------|------------|-------------------------------|---------------------------|---|--|-----------|------------------------|
| MALTODEXTRIN<br>9050-36-6 | 90 - 100%  | Aucune donnée disponible      | 232-940-4                 | Non classé  | -  | -         | -                      |

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16****Estimation de la toxicité aiguë**

Aucune information disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Inhalation</b>           | Transporter la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de symptômes.   |
| <b>Contact oculaire</b>     | Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.<br>Consulter un médecin.              |
| <b>Contact avec la peau</b> | Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. |
| <b>Ingestion</b>            | Rincer la bouche.   |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.



### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|   |  |
|---|--|
| <b>Méthodes de confinement</b>            | Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.                                      |
| <b>Méthodes de nettoyage</b>              | Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.                 |
| <b>Prévention des dangers secondaires</b> | Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales. |

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Référence à d'autres rubriques</b> | Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. |
|---------------------------------------|--|

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|  |   |
|--|---|
| <b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b> | Mettre en place une ventilation adaptée.  |
| <b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>        | Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. |

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Conditions de conservation</b> | Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. |
|-----------------------------------|--|

|  |         |
|--|---------|
| <b>Classe d'entreposage (TRGS 510)</b> | LGK 11. |
|--|---------|

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Voir la section 1 pour plus d'informations.

|   |   |
|---|---|
| <b>Mesures de gestion des risques (RMM)</b> | Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité. |
|---|---|

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

|   |   |
|---|---|
| <b>Limites d'exposition</b>                                     | Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux. |
| <b>Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle</b> | Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.          |

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs** Aucune information disponible

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible  
**Notes**

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public** Aucune information disponible.



**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### **Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

### **Équipement de protection individuelle**

#### **Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

#### **Protection des mains**

Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

#### **Protection de la peau et du corps**

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

#### **Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

#### **Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### **État physique**

Solide

#### **Aspect**

Poudre poussiéreuse granules Poudre cristalline

#### **Couleur**

Blanc/blanc cassé

#### **Odeur**

Caractéristique

#### **Seuil olfactif**

Aucune information disponible

#### Propriété

#### Valeurs

#### Remarques • Méthode

#### **Point de fusion / point de congélation**

Aucune information disponible.

#### **Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition**

Aucune information disponible.

#### **Inflammabilité**

Aucune information disponible.

#### **Limites d'inflammabilité dans l'air**

Aucune information disponible.

##### **Limites supérieures**

##### **d'inflammabilité ou d'explosivité**

##### **Limites inférieures**

##### **d'inflammabilité ou d'explosivité**

#### **Point d'éclair**

Aucune information disponible.

#### **Température d'auto-inflammabilité**

380 °C

#### **Température de décomposition**

Aucune information disponible.

#### **pH**

Aucune information disponible.

##### **pH (en solution aqueuse)**

4.0 - 6.0

#### **Viscosité cinématique**

Aucune information disponible.

##### **Viscosité dynamique**

Aucune information disponible.

#### **Hydrosolubilité**

Soluble in water

|  |                               |                                |
|--|-------------------------------|--------------------------------|
| <b>Solubilité(s)</b>                   |                               | Aucune information disponible. |
| <b>Coefficient de partage</b>          |                               | Aucune information disponible. |
| <b>Pression de vapeur</b>              |                               | Aucune information disponible. |
| <b>Densité relative</b>                |                               | Aucune information disponible. |
| <b>Masse volumique apparente</b>       | 0.38 - 0.5 kg/l               |                                |
| <b>Densité de liquide</b>              | Aucune information disponible | Aucune information disponible  |
| <b>Densité de vapeur</b>               |                               | Aucune information disponible. |
| <b>Caractéristiques des particules</b> |                               | Aucune information disponible. |
| <b>Granulométrie</b>                   | Aucune information disponible |                                |
| <b>Distribution granulométrique</b>    | Aucune information disponible |                                |

## 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Stable dans les conditions de stockage recommandées.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Chaleur excessive.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Informations sur le produit



### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

- 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)

**IMDG**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)  
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

**RID**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)
- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable  
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales Aucun(e)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.



**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).  
Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

**UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)**

| Nom chimique             | UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE) |
|--------------------------|---|
| MALTODEXTRIN - 9050-36-6 | Agent phytosanitaire                              |

**Inventaires internationaux**

|                      |   |
|----------------------|---|
| <b>TSCA</b>          | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>DSL/NDL</b>       | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>EINECS/ELINCS</b> | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>ENCS</b>          | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>IECSC</b>         | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>KECI</b>          | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>PICCS</b>         | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>AIIC</b>          | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>NZIoC</b>         | Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |

**Légende :**

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
- DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
- EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
- ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
- IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
- PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
- AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels
- NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

|         |                                 |      |  |
|---------|---------------------------------|------|--|
| TWA     | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| Plafond | Valeur limite maximale          | *    | Désignation « Peau »                     |
| +       | Sensibilisants                  |      |  |

Remarque sur la révision **\*\*\* Indique les données mises à jour depuis la dernière publication**

| Méthode de classification                                 |                   |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée  |
| Toxicité aiguë par voie orale                             | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                           | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz                       | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs                   | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard     | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée                              | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire                              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée                                   | Méthode de calcul |
| Mutagénicité  | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité   | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction                             | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique                                  | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée                                 | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë                                  | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique                              | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration                                     | Méthode de calcul |
| Ozone   | Méthode de calcul |

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
 Base de données sur les substances dangereuses  
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
 Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
 Organisation mondiale de la santé

**Remplace la date** 12-juil.-2022

**Date de révision** 29-déc.-2025

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**
**Avis de non-responsabilité**
**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour**



assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**